

QUI CERTIFIE ?

La marque NF-Office Excellence Certifié est la marque NF pour le mobilier de bureau. **Elle est délivrée par l'Institut Technologique FCBA, organisme certificateur mandaté par l'AFNOR pour gérer cette marque.**

FCBA certifie des produits NF-Office Excellence Certifié **après que la preuve lui a été apportée :**

- › **de la conformité à la réglementation** et aux normes en vigueur du produit concerné par la demande de droit d'usage de la marque NF-Office Excellence Certifié
- › **de la capacité de l'entreprise à fabriquer des produits d'un niveau de qualité équivalent à celui des produits testés** au cours des différents audits techniques et de qualité,
- › **de la mise en place et du suivi des engagements sociétaux et environnementaux.**

Toutes ces exigences sont décrites dans un document appelé référentiel validé par l'ensemble des parties prenantes.



COMMENT OBTENIR LA MARQUE ?

Obtenir la marque NF-Office Excellence Certifié est l'aboutissement d'une démarche volontaire. Elle se déroule en plusieurs étapes avec l'accompagnement permanent d'un auditeur de FCBA :

La conformité réglementaire

Cette phase consiste à vérifier la conformité réglementaire du mobilier objet d'une demande de droit d'usage. Pour cela, il est procédé au regroupement de l'ensemble des pièces nécessaires à la certification. C'est le premier pré-requis.

La vérification des performances

Une fois la conformité réglementaire acquise, les performances des produits sont testées en laboratoire ou contrôlées en usine afin de s'assurer de leur conformité aux prescriptions techniques. C'est le fond de preuve.

La garantie de constance de la qualité des produits

Afin d'apporter la preuve du maintien de la conformité des produits à un niveau de qualité identique aux produits testés, des audits qualité sont réalisés en entreprise

L'audit sociétal et environnemental

Au cours de cette phase, on vérifie si l'entreprise respecte ses obligations vis-à-vis de l'environnement et vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes. On évalue sa réelle volonté d'aller plus loin en matière de meilleure gouvernance d'entreprise. C'est le deuxième pré-requis.

Le suivi périodique

Chaque année, au moins une visite est programmée afin de vérifier que les engagements et les process n'ont pas subi de modification susceptible d'influer sur le maintien de la certification.



" POUR MON MOBILIER DE BUREAU, J'AI FAIT LE CHOIX DE L'EXCELLENCE "



“

Fabricants de mobilier de bureau, représentants de la Marque NF Bureau Sécurité Confortique et organismes professionnels, conscients des évolutions et des nouvelles attentes du marché, ils ont voulu apporter une réponse encore plus complète en lançant une nouvelle marque qui au delà du niveau de qualité du produit intègre une démarche de responsabilité sociétale :

NF-Office Excellence Certifié.

Ainsi, les mobiliers certifiés NF-Office Excellence Certifié garantissent que les entreprises ont ajouté à l'excellence du produit une dimension environnementale et sociétale, **plaçant l'humain au cœur de leurs préoccupations.**

Reprenant les spécifications de qualité et de performance de l'ancien NF-Bureau Sécurité Confortique, NF-Office Excellence Certifié intègre donc en plus des critères environnementaux et sociétaux.

Pour les fabricants, cette nouvelle marque est **un véritable atout dans un marché fortement concurrentiel.** Et pour les acheteurs publics et privés, c'est **l'assurance d'un achat responsable**, conforme aux orientations du Grenelle de l'environnement et de Bruxelles.

”



NF-Office Excellence Certifié, tout le monde a à y gagner !

NF-OFFICE EXCELLENCE CERTIFIÉ, L'ATOUT GAGNANT DES FABRICANTS

Dans un marché fortement concurrentiel, votre engagement volontaire dans la démarche **NF-Office Excellence Certifié** permet de mettre toutes les chances de votre côté et d'affirmer les objectifs que vous vous êtes fixés :

- Offrir à votre clientèle des produits de qualité optimale officiellement reconnue
- Assurer en temps réel la prise en compte des normes françaises et européennes
- Permettre une démarche de progrès avec la prise en compte de l'ensemble des parties prenantes (l'utilisateur, le client, les fournisseurs, le personnel, les riverains, les collectivités locales...) avec un objectif majeur : mieux respecter l'humain.



AVEC NF-OFFICE EXCELLENCE CERTIFIÉ, LES BÉNÉFICES SONT TRIPLES :

Une marque sociétale

Vous apportez la preuve de votre prise en compte des attentes du marché en matière d'achat responsable. Selon l'ORSE, (Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises) la première étude sur les politiques d'achats responsables des grandes entreprises fait apparaître que l'achat responsable est désormais un « standard » : 95% des grandes entreprises donnent une place aux achats responsables dans leur rapport « Développement Durable » ou dans leur RSE. Une tendance qui se confirme au sein des collectivités publiques : selon une étude récente, 45,7% des collectivités publiques répondantes déclarent avoir pris en compte le développement durable dans leur commande publique. (étude 2007 auprès de 300 collectivités publiques réalisée par le Groupe de Travail National sur la Commande Publique avec le soutien de l'ADEME.)

Une marque visible et reconnue

Vous bénéficiez d'une marque valorisante et d'un positionnement marketing différenciant qui rejoint une attente forte du marché. Dès qu'un produit est certifié, vous pouvez communiquer en utilisant le logo et les arguments clés de la marque auprès des acheteurs publics et privés.

Une marque réactive aux attentes du marché

Vous bénéficiez d'un des points forts de NF-Office Excellence Certifié : sa réactivité aux besoins du marché. Dès qu'une évolution sensible se fait sentir, de nouveaux engagements sont définis très rapidement et viennent compléter le référentiel.



Critères sociétaux =



NF-OFFICE EXCELLENCE CERTIFIÉ, POUR UN ACHAT RESPONSABLE EN TOUTE CONFIANCE

Vous êtes acheteur et vous êtes amené à prendre en compte les critères sociétaux et environnementaux dans vos appels d'offre et commandes de mobilier de bureau. En faisant confiance aux entreprises ayant obtenu la marque NF-Office Excellence Certifié, **vous optez pour un achat responsable et participez activement à une démarche de progrès dans votre entreprise ou dans votre collectivité.**

AVEC NF-OFFICE EXCELLENCE CERTIFIÉ, VOUS AVEZ LA GARANTIE :

■ DE L'EXCELLENCE PRODUIT

Sécurité prouvée

Pas de risque de blessure pour l'utilisateur, résistance aux chocs, performance au feu, sécurité électrique.

Durabilité à l'usage

Résistance à l'usure, bonne tenue à la lumière et à la température...

Ergonomie

Confort physique, esthétique et pratique. La morphologie des utilisateurs est quantifiée à travers des campagnes de mensuration anthropométrique. Les fabricants poussent de plus en plus loin les études visant à améliorer l'ergonomie au bureau à travers de nombreuses innovations concernant les matériaux, le design et les réglages.

■ DE LA REPRODUCTIBILITÉ DU NIVEAU DE QUALITÉ DES PRODUITS

Assurance qualité

Conformité à un référentiel en cohérence avec la norme Iso 9001/2008.

■ ET DE NOUVEAUX CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIÉTAUX

Équité et diversité

Le fabricant fait la preuve qu'il a mis en place des objectifs d'équité et de diversité à tous les niveaux de l'entreprise.

Santé et sécurité au travail

L'engagement de l'entreprise dans une politique fixant des objectifs de sécurité, ou répondant aux exigences du référentiel OHSAS 18001 ou équivalent, en pré-requis.

L'interaction entre les parties prenantes

Prise en compte de l'ensemble des parties prenantes, internes et externes.

Le moindre impact sur l'environnement

Prise en compte des critères permettant de réduire l'impact sur l'environnement à chaque étape du cycle de vie du mobilier.

Ces critères doivent être avant tout mesurables. Ils pourront évoluer dans le temps car l'achat responsable est une démarche jeune et en pleine effervescence d'idées.



Ainsi, la marque reprend les critères de l'ancien référentiel «NF-Bureau Sécurité Confortique» qui vous garantissent que l'aptitude à l'usage du produit certifié est au moins équivalente à celle d'autres produits de qualité similaire. Mais, elle intègre aussi les critères du référentiel de la marque NF-Environnement Ameublement. Critères auxquels sont venus s'ajouter des exigences sociétales. A la différence des auto-labels, la marque NF-Office Excellence Certifié offre une garantie de lisibilité et d'impartialité garantie par l'AFNOR.

NF-Office Excellence Certifié est donc un atout majeur dans le développement d'une politique exemplaire en matière d'achat durable et responsable.